



RESPAWN

104 boulevard de Magenta

75010 Paris

media@respawn.fr

01 85 09 64 74

Consultation publique du CSA relative à l'affectation de la
ressource disponible en TNT sur le canal en temps partagé du
multiplex Multi 7 en région parisienne

* * *

Contribution de Respawn, en qualité d'ancien participant à
l'appel à candidatures du 16 juillet 2014 pour la fréquence
TNT francilienne aujourd'hui exploitée par Telfif.

I. Introduction

Chers membres du Collège du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel,

C'est avec grand plaisir que nous répondons aujourd'hui à la consultation publique relative à l'affectation de la ressource disponible en TNT sur le canal en temps partagé du multiplex Multi 7 en région parisienne.

Depuis notre dernière rencontre, nos médias Internet ainsi que ceux de nos partenaires n'ont cessé de grandir et nous sommes fiers de fédérer aujourd'hui des communautés de plus d'un million de personnes sur l'ensemble de notre réseau.

Cette opportunité d'obtenir un canal en temps partagé nous permettrait de proposer du divertissement, d'avoir un impact culturel et social sur nos communautés issues de la génération Y déjà installées en Île-de-France, et de mettre en avant de nouveaux talents qui n'ont pas encore accès à la télévision. Par conséquent, c'est avec plaisir que nous participons à cette consultation publique, en espérant que nos points de vue puissent aider le CSA à mettre en place le futur appel à candidatures pour ce multiplex TNT.

II. Réponses aux questions relatives à la consultation

« Option 1 : les créneaux A et B sont attribués à un unique éditeur en vue de la diffusion d'un seul service ; Option 2 : le créneau A est attribué à un éditeur pour la diffusion d'un service, et le créneau B est attribué indépendamment du créneau A pour la diffusion d'un autre service. »

Question 1. Que pensez-vous de ces deux options ? Avez-vous une préférence pour l'une d'entre elles ?

Ce sont deux options totalement différentes qui pourraient profondément changer la structure de la chaîne et nous sommes conscients que le choix de l'option 1 soit attirant pour un bon nombre d'éditeurs.

Cependant, confier autant de créneaux horaires à un seul éditeur pourrait nuire aux autres occupants déjà présents sur le canal par le simple fait que l'identité visuelle de ce dernier deviendra par défaut celle de l'éditeur diffusant sur la plus grande plage horaire.

L'alternative que représente l'option 2 permettrait au canal 31 de garder son identité multiple sans effacer ses acteurs historiques. Les canaux A et B contiennent tout-deux suffisamment d'heures de diffusion pour permettre aux éditeurs diffusant sur ceux-ci de se faire une place sans pour autant faire de l'ombre aux autres services.

Nous pensons donc que l'option 2 est un choix plus raisonnable et plus sain pour assurer la pérennité du canal 31 et de celle de ses occupants.

Question 2. En cas de découpage en créneaux horaires de taille inférieure à l'un des créneaux A ou B, quelle serait la durée minimale nécessaire afin de pouvoir proposer un service susceptible de correspondre aux attentes du plus large public ?

Dans le cas où le CSA souhaiterait que le canal 31 devienne une chaîne avec un grand nombre d'éditeurs, il serait concevable que chaque éditeur souhaite se concentrer sur une cible différente et nous pourrions imaginer un découpage en 6 créneaux :

- un créneau nocturne de 1h à 6h (1h30 à 6h le dimanche) ;
- un créneau matinal de 6h à 9h ;
- un créneau de 9h à 13h (BDM TV) ;
- un créneau d'après-midi de 13h à 17h ;
- un créneau de soirée de 17h à 22h30 ;
- un dernier de 22h30 à 1h (1h30 le dimanche) (Bocal TV).

Dans cette hypothèse la durée minimale d'un créneau irait de 3 heures pour la matinale à 5 heures et 30 minutes pour un créneau de soirée.

Nous pensons donc qu'il ne faut pas raisonner en durée minimale mais se baser sur les plages horaires déjà existantes sur les autres chaînes de télévision. Cela permettrait de structurer la chaîne sur un modèle déjà connu par l'audience et d'être ainsi en mesure de proposer un service susceptible de correspondre aux attentes du plus large public.

Question 3. Selon vous, combien de services à temps partiels distincts, un seul et même canal est-il susceptible d'accueillir sans compromettre la nécessaire identification de ses occupants par le public ainsi que, le cas échéant, leur viabilité ?

En se basant sur notre réponse précédente, nous pensons donc que le nombre de services à temps partiels distincts qu'un seul et même canal peut accueillir est de 6, au-delà les créneaux ne seront plus identifiables par les téléspectateurs.

Actuellement, certains horaires ont été délaissés par les éditeurs des chaînes de télévision. Une fois le canal divisé en 6 créneaux, chaque heure deviendra précieuse, les éditeurs auront donc pour obligation de se concentrer sur leur tranche horaire pour proposer à leur audience un contenu régional de qualité à toute heure du jour ou de la nuit.

Le canal étant mutualisé entre les différents services, les coûts de diffusions seront amoindris, les programmes plus aboutis, et les espaces publicitaires seront optimisés pour permettre de meilleurs profits.

Enfin, avec une grille de programmes complète, le canal respectera les codes télévisuels requis pour engager de fortes audiences, assurant la viabilité des éditeurs qui la composent.

Toutes ces solutions permettront de créer une identité unique en son genre au canal 31.

Question 4. Avez-vous un projet de service sur le canal partagé ? Sur quel(s) créneau(x) horaire(s) ?

Comme nous vous en avons parlé au début de ce document, notre groupe média exprime le désir d'être présent en télévision depuis plusieurs années.

Nous avons en effet un projet d'une chaîne de divertissement, où le direct, l'improvisation et la liberté définiront l'identité de nos programmes. Le public qui nous suit et que l'on observe sur Internet est de plus en plus demandeur de contenu, et cela à toutes heures, et bien qu'un contenu de qualité existe en journée, il est souvent rare de le trouver la nuit.

Au cours des dernières années, nous avons proposé des contenus en direct sous forme de radio et télévision sur Internet à des horaires nocturnes, ce qui nous a apporté une expérience significative sur ce créneau atypique. Le délaissement des programmes de la nuit par les chaînes de télévision constitue un réel manque pour ce public de noctambules qui est demandeur d'une nouvelle offre de contenus.

Ces heures de faible écoute, vues par la plupart comme non-rentables, pourraient être le théâtre de programmes décalés et en direct mêlant talk-shows, réflexion, improvisation, reportages et divertissements intelligents. Ces programmes prendront aussi le temps d'apporter un regard neuf sur l'actualité, loin de la culture du zapping permanent que l'on retrouve en journée.

De nombreux talents déjà présents sur Internet nous sollicitent actuellement pour des projets vidéo, et nous serons heureux de les mettre en lumière en télévision à des heures où le public sera plus réceptif à la découverte de nouveaux profils. Nous souhaitons aussi avoir un impact culturel et social sur la génération Y d'Île-de-France en créant des programmes uniques et innovants. Cette génération sans points de repère pourra y trouver des contenus sur des thématiques qui les rassemblent.

Pour toutes ces raisons, le créneau de diffusion A correspondrait parfaitement à toutes nos attentes, et nous comptons donc répondre aux prochains appels à candidatures le concernant.

Nous vous remercions de votre sollicitude, et nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs membres du Collège du Conseil, nos respectueuses salutations.

L'équipe de Respawn.